

COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

N° 30/6.05 – Municipalité en corps

Objet : Politique culturelle de la Ville de Morges

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité de Morges a souhaité clarifier et formaliser son engagement en faveur de la culture en mandatant une étude visant à faire une photographie de l'offre culturelle et de l'action municipale dans ce domaine, et contenant des propositions d'axes et de critères pour une politique culturelle au sein de la Ville de Morges. La Municipalité a donc confié une étude à Mme Gabriela Chaves, politologue-ethnologue. Voici en résumé ses conclusions.

Constat

Le rapport relève que :

- 1) L'offre culturelle à Morges est indissociable de l'histoire de la Ville, de son patrimoine (Château, Vieille Ville, Grenier bernois, Bibliothèque), de la présence au début du XX^e siècle d'artistes et créateurs (Alexis Forel, René Morax, Ignace Paderewski, Igor Stravinsky, etc.), et de l'aménagement parallèle par la commune, dans les années 1980, de deux "centres culturels", l'un dans le Complexe de Beausobre, l'autre dans le bâtiment du Grenier bernois. Relevons qu'aucun de ces deux centres ne correspond à ce qui avait été initialement envisagé. Beausobre est en effet connu pour son théâtre, dont la saison fait rayonner Morges dans toute la région et au-delà, et non pas en tant que centre culturel, même si le fonctionnement du théâtre reste étroitement lié au projet d'origine puisqu'il accueille les concerts et manifestations des sociétés locales. Le "Centre culturel" situé dans le bâtiment du Grenier bernois, ne fonctionne pas comme on pourrait l'attendre d'un centre culturel. Il abrite en effet plusieurs institutions culturelles indépendantes les unes des autres (Bibliothèque, Musée Paderewski, Rouge,...) mais aussi des institutions non culturelles.
- 2) Si l'offre culturelle à Morges se caractérise par sa richesse et sa diversité, elle constitue une *"mosaïque éclatée"*, parfois mal ou peu connue. Il n'existe en effet pas à ce jour d'information centralisée concernant cette offre culturelle. De même, l'action de la Municipalité en faveur de la culture est peu lisible alors même que la culture constitue l'un des axes stratégiques de son programme de législature 2002-2006. Les termes "culture" ou "affaires culturelles" n'apparaissent pas dans le libellé de l'un des dicastères de la Municipalité et il n'existe pas non plus à Morges de "délégué culturel" ou de "service des affaires culturelles",

plusieurs services de l'administration étant actifs sur le plan culturel. Trois commissions consultatives (Bibliothèque, Centre culturel de Beausobre, affaires culturelles et touristiques) ont été mises en place au fil des années pour conseiller la Municipalité dans le domaine culturel.

- 3) Par ailleurs, le libellé actuel des budgets et des comptes de la Ville ne permet pas non plus d'appréhender facilement l'action municipale. Les soutiens ordinaires et subsides extraordinaires en faveur d'activités ou d'institutions culturelles figurent en effet sous des rubriques, voire des chapitres différents, certains soutiens faisant l'objet d'une ligne séparée dans les comptes, d'autres comptabilisés dans le cadre "d'enveloppes", selon une logique historique, parfois difficilement compréhensible. Il est ainsi difficile d'articuler des chiffres précis sur les dépenses de la Ville dans le domaine de la culture. Une analyse des comptes de la Ville permet d'estimer les dépenses nettes en faveur de la culture en 2003 à 4,43 millions de francs si l'on prend en compte le coût lié aux bâtiments communaux qui abritent des institutions culturelles financées ou subventionnées par la Ville, et à 2,47 millions de francs si l'on ne tient pas compte du coût de ces bâtiments. La plus grande partie du budget de la culture permet de financer les amortissements des investissements effectués pour le Complexe de Beausobre et le bâtiment du Centre culturel ainsi que les frais de fonctionnement des grandes institutions (Théâtre de Beausobre, Bibliothèque, Musée Alexis-Forel, Archives communales et Théâtre des Trois P'tits Tours). Si l'on ne tient pas compte du coût des bâtiments, c'est au domaine "théâtre" qu'est consacrée plus de la moitié des ressources allouées par la Ville à la culture.
- 4) L'action de la Municipalité en faveur de la culture ne se limite cependant pas à un soutien financier. Elle met également à disposition des infrastructures, dont les sociétés locales peuvent disposer gratuitement une fois par an, et exempte ces sociétés de l'impôt sur les divertissements dont s'acquitte notamment le Théâtre de Beausobre. On considère souvent que cet impôt permet de faire participer les "non Morgiens" au financement des prestations. La Municipalité décerne également une distinction culturelle.
- 5) Les entretiens menés dans le cadre de l'étude ont permis de dégager une conception de la culture partagée par la très grande majorité, à savoir d'une culture contribuant à rendre la ville vivante.

Propositions du rapport visant à rendre lisible l'action de la Municipalité

1. Que le terme "culturel" ou "affaires culturelles" apparaisse dans le libellé de l'un des dicastères.
2. Que la Municipalité décide de mener une politique culturelle de proximité, fondée sur les cinq axes proposés soit :
 - Animer la Ville
 - Favoriser l'accès à la culture
 - Former les jeunes à la culture
 - Mettre en valeur le patrimoine
 - Promouvoir la création

3. Que le rôle et la composition des différentes commissions consultatives actives en matière de culture soient revus dans le sens de la mise en place d'une commission consultative unique pour les affaires culturelles.
4. Que le libellé du budget et des comptes de la Ville, dans le domaine culturel, soit revu pour en assurer la lisibilité.
5. Que des procédures publiques soient établies pour tout ce qui touche aux aspects pratiques de la vie culturelle (location de locaux, salle, autorisations à demander, affichage,...).
6. Que le statut, le rôle et l'affectation du Centre culturel du Grenier bernois fassent l'objet d'une détermination de la Municipalité ce qui devrait permettre de clarifier également le statut et le rôle de Rouge, galerie du Centre culturel.
7. Que la régionalisation de la culture, dans le cadre de l'ACRM, soit inscrite à l'ordre du jour de la Municipalité.

Décisions

Le rapport de Mme G. Chaves a été envoyé dans son intégralité aux acteurs culturels ainsi qu'à toutes les personnes qui ont été interrogées par Mme Chaves dans le cadre de l'étude.

Sur la base de cet excellent outil de travail, la Municipalité entend prochainement prendre un certain nombre de mesures qu'elle ne manquera pas de vous transmettre le moment venu.

Rapport intégral et coût du mandat

Le rapport intégral peut être consulté sur le site internet de la Commune : www.morges.ch/pc dès le 2 juin 2005.

Enfin, comme indiqué dans la communication de la Municipalité au Conseil communal N° 38/9.04, le coût du mandat s'est élevé à CHF 47'451.60 réparti ainsi : CHF 23'000.00 sur les comptes 2004 et CHF 24'451.60 sur les comptes 2005.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mai 2005.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 1^{er} juin 2005.